

Conditions générales de Vente

(En vigueur à partir du 01/11/2025)

Clause n° 1 : Objet

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de L'association Alsaquarelle – 2, rue du tribunal – 67160 Wissembourg et de son client dans le cadre de la vente des services suivants : organisation de stages d'aquarelle lors de la Biennale d'aquarelle de Wissembourg, et implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

Clause n° 2 : Prix

Les prix des stages proposés sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés toutes taxes comprises. L'association n'est pas soumise à la TVA, elle n'est donc pas applicable.

L'association Alsaquarelle s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les stages réservés aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

Clause n° 3 : Remises

Les tarifs proposés ne peuvent donner lieu à aucune remise.

Clause n° 4 : Escompte

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

Clause n° 5 : Modalités de paiement

Le règlement des commandes s'effectue par cartes bancaires sur le site de la Biennale

Clause n° 7 : Exécution des services

Les stages achetés seront exécutés lors de la Biennale d'Aquarelle de Wissembourg, organisée par l'association Alsaquarelle, du 6 au 14 juin 2026.

L'acheteur est seul responsable de son choix pour l'exécution du stage et des dates qu'il aura sélectionnées.

Chaque artiste organisateur de stage détermine les horaires et thèmes des stages. Ceux-ci ont lieu sur la journée, approximativement de 9 heures à 17 heures. Chaque stagiaire devra prévoir son repas de midi.

Clause N° 8 : Conditions d'annulation par le client

Après règlement de la commande celle-ci est réputée ferme et définitive.

Toutefois, le client a la possibilité d'annuler sa commande après en avoir informé l'association Alsaquarelle, par simple mail ou courrier, aux conditions suivantes :

- Si l'annulation intervient plus de 1 mois avant la date de la Biennale (6 juin 2026), le client sera remboursé.
- Si l'annulation intervient moins de 1 mois avant le début de la Biennale (6 juin 2026), l'acheteur pourra être remboursé après retenue de 50 % du prix total du stage annulé.

- Si l'annulation intervient moins de 1 semaine avant le début de la Biennale (6 juin 2025), l'acheteur ne pourra prétendre à aucun remboursement (sauf cas de force majeure).
- Cependant, si l'acheteur ou le vendeur trouvent un remplaçant pour le stage que le client aura annulé, le client initial pourra être remboursé, après retenue de 20 % de la somme versée, pour frais de dossier et divers.
- Le client peut évidemment trouver un remplaçant et informer la biennale du remplacement.

Clause n° 9 : annulation du fait de l'organisateur

Si l'organisateur annule un stage pour une raison autre que la force majeure, le client sera intégralement remboursé des sommes versées. Il ne pourra prétendre à aucun dédommagement autre que le montant du stage.

Clause n° 10 : Force majeure

La responsabilité de l'association Alsaquarelle ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

Clause n° 11 : Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de proximité de Haguenau.

Fait à Wissembourg le 1^{er} octobre 2025.

Le Comité organisateur de la Biennale
Représenté par Serge Castel

Secrétaire de l'association Alsaquarelle

Politique de Confidentialité

Traitement des données personnelles

Le traitement des données personnelles recueillies en relation avec le présent contrat seront traitées conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, ainsi qu'à toutes les règles complémentaires applicables aux données personnelles en France (RGPD).